

Réunion du 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 74
Nombre de votants : 85

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Laurent COUBLUCQ, Jean-Claude GOUADIN (suppléant de Mme Marie-Christine LUPIET), Nathalie DUPLÉIX, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROMÉ, Hélène BOURDEU, Christian LOMBART, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Marc PEREZ, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Frédéric CAMGUILHEM (suppléant de M. Francis GRINET), Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, José FLORES (pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Laurent CHERITI (pouvoir à Lindsey DEARY, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Marlène LE DIEU DE VILLE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL (pouvoir à Mme Hélène BOURDEU), Françoise DANDIEU (pouvoir à M. Christian LOMBART), Jean-Luc NOURY, Jacques CLAVÉ (pouvoir à Mme Véronique ETCHART), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Gérard IRIART (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Anita BEUSTE, Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Francis GRINET, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Christian LÉCHIT (pouvoir à Mme Nadia GRAMMONTIN), Dominique ERTAURAN,

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 26 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. Emmanuel HANON

Pour ce budget primitif 2022, les choix qui vous sont proposés sont :

- Une fiscalité constante pour la CFE et la taxe foncière,
- Des dépenses de fonctionnement en hausse globale de **0,38 %**,
- Un recours à l'emprunt de 6 M€ qui ne dégrade pas notre capacité de désendettement et permet d'inscrire une capacité d'investissement de 10,3 M€.

Ces choix sont déclinés en suivant dans la présentation précise des sections de fonctionnement et d'investissement du BP 2022 :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – RECETTES :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 53 524 631 € (+ 802 K€ par rapport au BP 2021)

Elles se déclinent comme suit :

➤ Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)

Ce chapitre s'élève à 140 000 € (+ 30 000 € - aides de l'Etat pour le recrutement des apprentis).

➤ Les recettes des services et du domaine

Elles s'élèvent à 2 591 669 €, soit + 2,81% (70 953 €).

- Recettes de la base de loisirs : 40 000 €.
- Recettes des crèches, participations des parents : 316 000 €.
- Les mises à disposition de personnel : 1 894 000 € dont 1,8 M€ pour le budget annexe déchets, en hausse de 70 000 €.
- Autres produits d'activités : 102 300 € (transport à la demande, cyber-bases, gens du voyage, photovoltaïque, coworking, charges mutualisées pépinières et autres charges).
- Recettes issues de la vente sur webenchères : 9 000 €.
- Redevances pour l'entretien des espaces verts : 76 369 €.
- La participation de la commune de Mourenx aux frais de fonctionnement du MIX : 51 000 €, en hausse de 5 000 €.
- Redevances d'occupation du domaine public : 92 000 €.
- Remboursement du carburant par le budget annexe déchets : 11 000 €.

➤ Les impôts et taxes : ce chapitre représente 31,66 M€.

La réforme de la fiscalité locale a modifié les recettes fiscales en intégrant désormais des dotations de compensation.

En effet, la suppression de la taxe d'habitation est compensée par une dotation de compensation qui s'est élevée à **4 442 526 €** en 2021, montant qui est reconduit en 2022.

En ce qui concerne la CFE, le plan de relance 2021 a réduit de moitié la cotisation foncière des entreprises et la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

Le produit de CFE est donc désormais scindé en deux : une part versée au titre des impôts locaux avec une recette encaissée en 2021 de 8 064 069 € et prévue avec 1,5 % d'augmentation pour 2022 soit **8 185 070 €**, et une part sous forme de dotations encaissée en 2021 pour 5 376 043 € et prévue à hauteur de **5 454 070 €** en 2022.

Pour le foncier bâti, **81 973 €** sont également prévus en 2022 sous forme de compensation et **375 000 €** au titre des impôts locaux.

Les autres recettes fiscales sont prévues ainsi :

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : 4,07 M€,
- La taxe sur les surfaces commerciales 590 K€ et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux 1,12 M€,
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources (dotation de l'Etat pour compensation de la perte de taxe professionnelle) : 11,76 M€,
- Le produit de la taxe GEMAPI : 800 K€.

D'autres produits :

- La taxe de séjour : 30 000 €,
- Les attributions de compensation négatives : 228 000 €,
- Les droits de place : 13 050 €.

➤ **Les dotations, subventions et participations**

Ce chapitre s'élève à 17,9 M€.

- Il intègre la dernière composante de compensation de la suppression de TP, à savoir la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) d'un montant de **6,9 M€** en 2022 (stable depuis plusieurs années), et la nouvelle compensation au titre de la CFE et du foncier bâti : **5,54 M€**,
- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)** - qui ne comprend désormais plus **qu'une seule part, la dotation de compensation**, puisque la communauté de communes de Lacq-Orthez a une DGF « intercommunalité » négative depuis 2017- est prévue à hauteur de **3,33 M€** en 2022,
- **Les subventions et participations de fonctionnement** versées par divers organismes et collectivités représenteront 2,11 M€ en 2022 (1,83 M€ en 2021),

➤ **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre enregistre les revenus des bâtiments à hauteur de 1,13 M€ soit + 42,9 K€.

B – DEPENSES :

➤ **Les charges à caractère général** : 10,33 M€

Les charges à caractère général (chapitre 011) augmentent globalement de 2,18 %. Les principaux postes qui évoluent sont : les cotisations assurances, les crédits de formation pour les apprentis suite à la décision de l'Etat de transférer le financement au CNFPT, ainsi que l'inscription de crédits d'une part pour l'externalisation des prestations nécessaires au bilan du PCAET et à la réflexion sur le contenu du futur plan et d'autre part, pour engager quelques actions dès 2022 dans le cadre du projet trame verte et bleue.

➤ **Les charges de personnel** : 17,73 M€

Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent de 2,4 % sous l'effet cumulé des mesures gouvernementales (SMIC +2,2 %), statutaire (GVT) et des renforts recrutés pour améliorer le fonctionnement de la régie des services techniques mais aussi de la participation de la collectivité à diverses procédures contractuelles dont les appels à manifestation d'intérêt (AMI), conditions aujourd'hui indispensable pour réaliser les objectifs politiques déclinés dans le projet de territoire et obtenir des subventions conséquentes auprès de nos partenaires institutionnels. Ainsi, le programme petites villes de demain (PVD), le suivi des dispositifs habitat ou la mise en place d'un contrat d'objectif territorial pour le développement des énergies renouvelables sont animés par des chargés de mission, le plus souvent contractuels à durée déterminée.

➤ **Les atténuations de produits**

Ce chapitre s'élève au total à 15 256 847 € dont :

- La prévision pour les attributions de compensation versées aux communes : 12 817 203 €, première année de mise en place du mécanisme de solidarité,
- Prévision budgétaire du FPIC 2022 : la prévision du FPIC pour la CCLO (2 439 644 €) s'effectue à partir du dispositif de solidarité qui prendra effet en 2022 et sur l'hypothèse d'un FPIC global équivalent à 2021 (3 541 342 €).

➤ **Les autres charges de gestion courante** (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions aux organismes publics et privés).

Ce chapitre représente 4 518 604 €.

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 1 300 000 € pour la contribution au SDIS,
- 252 000 € pour les indemnités et formations des élus,
- 657 000 € au titre de la GEMAPI,
- 131 000 € pour la convention avec l'UPPA,
- 30 000 € pour la contribution au syndicat La Fibre 64 en fonctionnement,
- 150 000 € : inscription d'une provision annuelle pour la zone de Saïca,
- 1 991 604 € pour les autres participations aux organismes publics et les subventions aux associations,
- 7 000 € de crédit pour des créances en non-valeur.

➤ **Les charges financières**

La prévision pour les intérêts de la dette s'élève à 705 K€.

➤ **Les charges exceptionnelles :**

- Les aides financières aux étudiants : 65 000 €
- Le reversement de la taxe de séjour : 27 000 €.

La section de fonctionnement permet de dégager un **autofinancement global de 4 876 402 €** qui permet de couvrir 3 716 024 € au titre des dotations aux amortissements et opérations d'ordre et de dégager un virement prévisionnel de **1 160 378 K€** (+ 600 K€ par rapport au BP 2021).

II- SECTION D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section d'investissement se décline comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - Subventions et cautions | 1 740 568 € |
| - Le fonds de compensation de la TVA | 1 107 162 € |
| - Emprunt prévisionnel | 6 000 000 € |
| - Dotations aux amortissements et opérations d'ordre | 3 716 024 € |
| - Virement de la section de fonctionnement | 1 160 378 € |

Soit un total de recettes attendues de **13 724 132 €**

Le capital de la dette s'élève à **3 422 533 €**.

La capacité d'investissement 2022 y compris fonds de concours s'élève donc à 10 301 599 €.

Cette capacité d'investissement se décompose ainsi :

PÔLE AMENAGEMENT	5 590 000 €
- Eclairage public.....	750 000 €
- Espaces verts	90 000 €
- Voirie.....	3 988 000 €
- Parc routier	166 000 €
- Bâtiments.....	511 000 €
- Urbanisme.....	85 000 €
 PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	 2 661 000 €
- Opération Chemstart'up 4 (fin des travaux)	2 350 000 €
- Aides aux entreprises.....	100 000 €
- Réserves foncières	80 000 €
- Base de Loisirs (réfection du seuil passerelle, tx sur équipements)	30 000 €
- Plan Local de Randonnées (études et révision du PLR)	25 000 €
- Aides au tourisme	20 000 €
- Commerce (dispositif d'aide aux commerçants).....	50 000 €
- Reversement cautions loyers	6 000 €

PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE	548 150 €
- Petite Enfance (mobilier, électroménager, travaux salle de change)	36 150 €
- Projet Micro Folie	35 000 €
- Acquisition de matériel Mix	5 000 €
- Soutien réhabilitation logements communaux.....	20 000 €
- Subventions aux bailleurs	52 000 €
- Aides pour travaux de rénovation habitat privé.....	225 000 €
- Actions pour le Plan de Mobilité Rurale	170 000 €
- Transport à la demande.....	5 000 €
PÔLE ENVIRONNEMENT	40 000 €
- Application du décret tertiaire sur les bâtiments communaux	30 000 €
- Achat de matériel dédié au suivi des bâtiments	10 000 €
PÔLE RESSOURCES	1 399 789 €
- Informatique	294 100 €
- SIG	26 050 €
- Service entretien	15 000 €
- Fonds de concours	1 000 000 €
- <i>Opérations d'ordre</i>	64 639 €
COMMUNICATION	62 660 €
- Refonte du site internet	50 000 €
- Evolution des outils numériques.....	12 660 €

Le vote par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2022	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2022
Total des dépenses	53 524 631,00	53 524 631,00
011 - Charges à caractère général	10 331 478,00	10 331 478,00
012 - Charges de personnel	17 739 300,00	17 739 300,00
014 - Atténuation de produits	15 256 847,00	15 256 847,00
65 - Autres charges de gestion courante	4 518 604,00	4 518 604,00
66 - Charges financières	705 000,00	705 000,00
67 - Charges exceptionnelles	97 000,00	97 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 160 378,00	1 160 378,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 716 024,00	3 716 024,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2022	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2022
Total des recettes	53 524 631,00	53 524 631,00
013 - Atténuation de charges	140 000,00	140 000,00
70 - Produits des services	2 591 669,00	2 591 669,00
73 - Impôts et taxes	31 664 582,00	31 664 582,00
74 - Dotations, subventions, participations	17 902 164,00	17 902 164,00
75 - Autres produits de gestion courante	1 131 577,00	1 131 577,00
77 - Produits exceptionnels	30 000,00	30 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 639,00	64 639,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (DEPENSES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2022	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2022
Total des dépenses	13 724 132,00	13 724 132,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 428 533,00	3 428 533,00
20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	397 010,00	397 010,00
204 - Subventions d'équipement versées	1 467 000,00	1 467 000,00
21 - Immobilisations corporelles	1 413 150,00	1 413 150,00
23 - Immobilisations en cours	6 952 000,00	6 952 000,00
45- Opérations pour comptes de tiers	1 800,00	1 800,00
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 639,00	64 639,00

SECTION D'INVESTISSEMENT (RECETTES)

CHAPITRES	PROPOSITIONS GLOBALES DU PRESIDENT BUDGET PRIMITIF 2022	VOTE DU CONSEIL PROPOSITIONS NOUVELLES BP 2022
Total des recettes	13 724 132,00	13 724 132,00
10 - Dotations, fonds divers, réserves	1 157 162,00	1 157 162,00
13 - Subventions d'investissement	1 572 534,00	1 572 534,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000 000,00	6 000 000,00
204- Subventions d'équipement versées	110 234,00	110 234,00
165 - Dépôts et cautions reçues	6 000,00	6 000,00
45- Opérations pour comptes de tiers	1 800,00	1 800,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 160 378,00	1 160 378,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 716 024,00	3 716 024,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **adopte** le budget primitif principal 2022.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Patrice Laurent

Patrice LAURENT

